

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 28 juillet 1869](#)

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 28 juillet 1869

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 juillet 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destinationVervins (Aisne)

Description

RésuméGodin répond à une lettre qu'Oudin-Leclère a écrit à Alfred Denisart demandant pourquoi un autre avoué a été sollicité à Vervins pour une affaire. Godin l'assure qu'il lui conserve son estime mais il lui indique qu'il voulait que l'affaire soit traitée avec célérité, à l'inverse de ce qui a été fait dans les débuts de l'affaire Jacquet. Godin demande à Oudin-Leclère de lui communiquer sa note d'honoraires et de frais.

Mots-clés

[Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Denisart, Alfred](#)
- [Jacquet, François Alphonse](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023



Paris le 24 juillet 1869

Monsieur Guérin Dubouché

Vous avez dernièrement adressé
à M. Demouant mon compte
comptabilité, une lettre à laquelle
je vous dois de répondre moi-même
il n'aisti en effet aucun motif
entre nous pour que je ne vous
donne pas très franchement
satisfaction que vous lui demandez
si j'ai pris la part de confier
mes affaires à un autre homme
et la vérité est que je n'en ai
pu pour vous excepté en conscience
mais je l'ai eu nécessaire à la
nature des intérêts que je puis
avoir à défendre

Je n'aurais pu vous prévenir de
ce qui m'était cher, moi que l'état
d'instabilité mais une circonstance
imprévue est venue précipiter ma
résolution j'ai été à deux
jours pour comparaître devant
le tribunal correctionnel je voulais
précipiter l'affaire et la voir
promptement étudiée, et alors

que des craintes dérivent dans
 mon esprit pour vous demander
 un prompt travail; je me rappu-
 lais combien mon pressis pouvoit
 mériter d'une faveur pour ne
 pas avoir assez attiré votre
 attention dès les premiers jours
 je voulais éviter pareil inconvénient
 je n'ai donc été guidé en ceci
 que par le besoin impérieux de
 mes intérêts et je n'ai pas pris
 ce parti sans en souffrir moi-même
 je suis encore votre débiteur je dois
 saisir cette occasion pour vous demander
 de me libérer envers vous bientôt
 je vous prie de me remettre la note
 nécessaire pour cela.

et agréer avec confiance
 de votre parfaite considération

Godefr.